

**Concours ENM**  
**1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> concours**

**SESSION 2021**

**Épreuve de culture générale**

**Composition**

**Sujet : Les normes, protection ou frein ?**

## ELEMENTS DE CORRECTION

Le poète portugais Fernando Pessoa, écrivait dans Le Livre de l'intranquillité qu'« Il n'y a pas de normes. Tous les hommes sont des exceptions à une règle qui n'existe pas ». Pessoa révèle ainsi le caractère ambigu de la norme. Effectivement, l'existence même d'une norme semblerait déshumaniser l'Homme en lui retirant tout caractère d'originalité et donc de singularité. Mais, si nous considérons la norme dans un sens moins sociologique et plus juridique, il serait possible d'affirmer que sans norme, l'ordre nécessaire au bon épanouissement de l'Homme ne pourrait être atteint et celui-ci ne parviendrait pas à faire société. La norme permettrait donc à la fois de libérer l'Homme en créant un espace construit, organisé, dans lequel il pourra développer sa liberté, mais aussi un espace de contrainte, un enserrement de l'individu dans lequel il peine à se révéler. Finalement, cette citation permet de mettre en valeur la polysémie de ce terme. Les normes renvoient à des réalités diverses et à des champs conceptuels variés. Existente les normes juridiques, les normes physiques, les normes morales, les normes sociales. Mais, elles ont en commun un caractère spécifique, les normes sont l'expression d'une rationalité. Elles constituent une emprise rationnelle sur le réel, elles sont le moyen d'objectivisation du monde. La norme est une mise en calcul du réel, un moyen d'organiser le désordre. Par ailleurs, les différents types de normes sont enchevêtrés et une forme de dépendance se crée entre elles, rendant encore plus nécessaire de considérer les normes et non la norme. Par exemple, l'existence d'une norme juridique provient de l'existence d'une norme sociale qu'il convient de rendre contraignante et généralisée. Cette norme juridique a pour finalité d'objectiver la norme sociale en y apportant une réponse rationnelle, calculée et générale. Pour autant, des dissonances existent entre les normes et des normes juridiques, datées ou dépassées, peuvent entrer en contradiction avec des normes sociales, plus récentes.

Cette opposition incite le droit à s'adapter ou au contraire, force la société à se soumettre à la norme. Toutefois, l'approche rationnelle peut être limitée. La connaissance du monde, de l'environnement, de la société peut être imparfaite et il convient alors de développer une vision prospective afin de se prémunir contre la survenance de risques éventuels. C'est là un rôle particulier de la norme, celui de protéger et pour ce faire, de freiner. Le « principe responsabilité » de Hans Jonas qui donnera naissance au principe juridique dit de « précaution » illustre ce mouvement. Cet usage, devenu norme, est tellement protecteur qu'il empêche l'action. L'excès de protection par la norme devient alors un obstacle à toute activité. Mais sans la protection offerte par la norme, la situation équivaldrait à l'état de nature. Pourtant, la finalité des normes dans une société ne peut être perçue que de manière binaire.

Quel rôle peut-on donc attendre des normes ? Quelle est leur utilité sociale fondamentale ?

Les normes sont les instruments de base d'organisation de la vie sociale pouvant conduire, à l'excès, à une entrave au développement des individus (I). La contemporanéité et les évolutions récentes de nos sociétés occidentales doit inciter à redéfinir la place et le rôle de ces normes (II).

\*\*\*

- I. **Si les normes sont nécessaires pour organiser les sociétés et maintenir une coexistence fondée sur la liberté, elles peuvent devenir des entraves au libre développement des individus.**

Une société sans normes n'est pas viable. Elles permettent d'objectiver le réel, de sceller le contrat social et de dire l'interdit et le permis (A). Mais, le foisonnement de ces normes et leur champ d'application toujours plus vaste, conduisent à une réduction de la liberté individuelle (B).

- A) **Dans les sociétés démocratiques, les normes sont aux fondements du contrat social et opèrent une distinction entre le légal et l'illégal.**

A l'origine est l'état de nature. Les hommes y sont plongés dans une situation où règne la loi du Talion, où la régulation sociale est inexistante et où, comme le théoriserait Hobbes dans son *Léviathan*, « homo homini lupus est ». Il importe donc de réguler la société afin de la sécuriser et de protéger les hommes. Cette mission protectrice est alors confiée à la norme. La norme, dont l'étymologie est révélatrice, puisqu'elle provient du latin *norma* qui signifie règle ou équerre, est l'instrument qui permet de remettre d'équerre la société, de la réguler. La norme sociale et la norme juridique sont donc au cœur du contrat social. En s'y soumettant, les hommes acceptent de vivre en sécurité et d'être protégés par un ensemble normatif objectif et concret. Pour autant, cette soumission à la règle ne saurait être une privation de liberté. Si l'on considère le processus normatif dans les sociétés démocratiques, l'élaboration et la soumission à la norme n'est pas liberticide. D'ailleurs, dans une dimension kantienne, l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté. Les normes, fondement du contrat social et cœur du pacte démocratique permettent une organisation claire et rationnelle de la société en permettant à l'Homme de sortir de l'état de nature. Par ailleurs, la norme permet de distinguer entre le légal et l'illégal. Effectivement, en prévoyant des peines associées à des

faits considérés comme répréhensibles, les normes prescrivent le comportement attendu par les individus. Elles disposent rationnellement les limites de l'acceptable et opèrent donc une distinction entre légalité et illégalité. Respecter la norme juridique est la condition du maintien de l'individu dans la sphère sociale. Pour autant, les normes juridiques peuvent entrer en conflit avec la moral individuelle et la norme sociale. Dans ce cas précis, les normes juridiques peuvent devenir un frein au libre épanouissement de l'individu. De fait, les normes permettent de dresser une autre distinction sans parvenir à y apporter une solution évidente. En effet, comme s'exclame David Thoreau dans *La Désobéissance civile*, « enfreignez la loi ! ». Cette injonction révèle une réalité philosophique, en disant le légal, la loi ne dit pas le légitime. Il existe alors un espace irréductible entre légalité et légitimité. L'individu peut donc refuser l'application de la norme juridique parce qu'elle celle-ci entre en dissonance avec la norme sociale ou la morale. Cette tension a déjà été mise en lumière antérieurement notamment dans la tragédie de Sophocle, *Œdipe Roi* qui met en scène les allégories de la légitimité et de la légalité à travers les figures d'Antigone et de Créon. De fait, en séparant le légal et l'illégal, les normes permettent d'indiquer le comportement attendu des individus. Elles régissent ainsi les sociétés afin de préserver les conditions permettant aux hommes de vivre libres en les protégeant contre les atteintes qui pourraient leur être portées. Pour autant, ces normes peuvent aussi créer une dissonance avec ce que les individus considèrent comme légitime. Plus les normes sont nombreuses et plus ces dissonances peuvent apparaître au point de fragiliser la liberté.

B) La multiplication des normes et l'accroissement de leur périmètre d'application conduisent à une dérive normative fragilisant la liberté individuelle

Les sociétés occidentales sont marquées par leur complexification croissante. Ce phénomène a d'abord été mis en lumière par Norbert Elias dans *Sur le processus de civilisation*, évoquant le fait qu'avec la modernité et le progrès les interactions humaines sont plus apaisées et plus complexe. Le sociologue français André Béjin a également étudié ces phénomènes de différenciation et de complexification des sociétés. Plus les sociétés se complexifient et plus elles ont besoin de régulation à mesure que les interactions sociales se démultiplient. C'est ce phénomène qu'a analysé le sociologue canadien Erving Goffman. Les sociétés occidentales contemporaines sont complexes. Cette complexité résulte d'abord de la densité de population et donc des interactions sociales toujours plus denses. Elle résulte tout autant du progrès technique. Effectivement, plusieurs implications découlent de ce phénomène. La digitalisation du monde, la scientificité, la préoccupation environnementale, la gestion du risque technique, la remise en cause de la laïcité, la mondialisation, l'innovation financière ouvrent des champs nouveaux et appellent à un besoin de régulation. Les normes encadrant ses activités apparaissent et se multiplient. Leur nombre augmente et le degré de précision également. Chaque espace de la vie personnelle ou professionnel est normé. Un phénomène de foisonnement des normes se développe alors que les sources de ses normes se diversifient.

Effectivement, le droit français est innervé par le droit européen et le droit conventionnel tandis que le pouvoir réglementaire s'affirme comme une source subsidiaire. En outre, la période récente a été marquée par un retour et un recours à l'État. L'interventionnisme de ce dernier a été nécessaire pour répondre à la crise sanitaire en produisant de la norme et en accompagnant le secteur économique avec une forme d'interventionnisme inédite. Pour autant, ce retour de la norme s'est soldé par un retour de la contrainte : confinement, limitation des déplacements, port du masque, limitation de la liberté de réunion...Il s'agit en fait de la conjonction de normes contraignantes et de normes techniques qui avaient pour objectif la protection de la population et qui se sont révélées être des freins à toute activité. Le principe de précaution, légitimement appliqué, a permis d'épargner des vies et donc de protéger les populations mais, dans le même temps, il a freiné temporairement toute possibilité d'innovation. D'ailleurs, de manière générale, il est possible de conclure à une forme de dévoiement du principe de précaution qui devient un frein à l'innovation et donc à l'idée de progrès. Au final, le foisonnement de normes techniques et précises, appliquées à tous les champs de la vie sociale, a conduit à une restriction de l'espace des libertés individuelles et à une insécurité juridique questionnant à la fois le rôle et la portée de ces normes.

## **II. Les évolutions des sociétés contemporaines, à la fois technologiques et sociétales, tendent à redéfinir le rôle, la place et la finalité des normes**

La nécessité des normes dans les sociétés contemporaines ne peut être remise en cause. Pour autant, ces sociétés sont soumises à des enjeux et défis nouveaux qui incitent à interroger et redéfinir l'idée de norme (A). En outre, pour rétablir l'équilibre nécessaire entre protection et limitation, il est indispensable de redéfinir la place de la norme dans la société (B).

### **A) Les défis contemporains auxquels sont soumis nos sociétés tendent à interroger l'idée même de norme**

La période récente est souvent caractérisée par l'expression « crise des consentements ». Il apparaît que les structures traditionnelles d'autorité sont remises en cause, que la soumission à la loi n'est plus aussi naturelle. Bref, l'individu se détache de ce qui fonde la structure sociale. Le collectif se réduit au profit d'une revendication identitaire et particulariste. La norme, qui substantiellement est générale et impersonnelle peine à se maintenir dans ce nouvel espace. Il devient impossible d'accepter une norme homogène, d'application générale alors même que celle-ci est perçue comme injuste, soupçonnée de ne pas prendre suffisamment en compte la diversité des individus sur lesquels elle s'applique. Des mécanismes similaires ont été étudiés notamment par les sociologues Durkheim et Merton qui ont théorisé la notion d'anomie. L'absence de norme, l'auto-gestion deviennent

alors des exigences des sociétés. A cette crise de la place de la norme et des consentements, s'ajoute une crise plus profonde qui est celle du modèle démocratique. Dans *La contre-démocratie*, Pierre Rosanvallon analyse ces phénomènes de méfiance envers la sphère politique et plus particulièrement, démocratique. Les phénomènes d'abstention massive, de déplacement des votes vers les partis plus extrêmes sont des illustrations de cet effacement du régime démocratique traditionnel. Par ailleurs, ce constat est repris par Michela Marzano dans *Le contrat de défiance* dans lequel elle met en lumière la défiance massive à laquelle les régimes politiques sont soumis. Cette défiance, cette crise démocratique profonde induisent une remise en cause de la légitimité des normes au travers une remise en question de ceux qui les édictent. L'idée de norme est, en ce sens, remise en cause pour ce qu'elle est. Apparaissant comme un instrument illégitime, édicté par des individus dont le pouvoir n'est plus accepté, la norme est moins acceptée. En outre, l'ancrage de théories dites complotistes renforce la délégitimation démocratique. La norme serait non seulement illégitime, mais elle constituerait surtout l'instrument d'une soumission de l'homme à un nouvel ordre. Il apparaît donc clairement que l'idée même de norme comme vecteur d'organisation sociale ne va plus de soi. Le doute, la défiance, mais aussi des mécanismes d'autonomisation de l'individu et finalement d'individualisme remettent en cause l'idée même de norme. Pour autant, elle demeure un outil indépassable pour réguler le collectif. Plutôt que de la remettre en cause, il convient de réfléchir à sa place.

## **B) L'équilibre nécessaire entre protection et limitation nécessite de redéfinir la place de la norme dans nos sociétés contemporaines**

Les sociétés occidentales contemporaines sont des sociétés complexes, marquées par un haut niveau d'éducation, de développement technologique, de progrès scientifique. L'individu y est autonome et entend conduire son existence selon des choix individuels et personnels. Pour autant, il est nécessaire de maintenir d'une part la cohésion sociale d'ensemble et d'autre part, de gérer convenablement le risque auquel sont soumis ces sociétés. C'est finalement un nouveau rôle pour la norme qui se dessine et qui la rend, sans doute, plus acceptable. La norme ne soumet plus, elle encadre, elle régule. Plutôt que de normer la réalité, de contraindre des actions, de dire le légal et l'illégal, la norme trouve une nouvelle finalité en régulant les comportements. Elle se contente d'assurer le fonctionnement correct de la société en prenant mieux en compte la volonté individualiste et en acceptant les effets négatifs de certains comportements. La norme ne se positionne donc plus comme un moyen de segmenter le réel autour du légal et de l'illégal mais plutôt autour d'une opposition plus subjective entre l'acceptable et l'inacceptable. D'ailleurs, cette nouvelle ligne de démarcation concerne plusieurs champs d'application. Ainsi, dans *La société du risque*, Ulrich Beck explique qu'aucune norme ne peut empêcher la survenance d'un aléa et qu'il est donc

totallement impossible d'éviter qu'un risque ne se matérialise. En revanche, la norme peut prévoir les moyens d'y répondre et gérer la crise. Elle n'est pas un frein au développement technologique, pas plus qu'un obstacle au progrès, elle est une ultime limite, un garde-fou qui trouve à s'appliquer non pour freiner mais pour protéger la société contre elle-même. Une autre illustration peut être trouvée autour de la notion de blasphème. Celui-ci n'est pas interdit, il n'est pas pour autant permis, son régime résulte de la liberté d'expression, du principe de laïcité, mais aussi de la liberté de conscience. Il se situe à la croisée de plusieurs normes et d'usages sociaux. Au final, la norme ne doit ni freiner, ni trop protéger, elle doit simplement créer les conditions d'un vivre ensemble protecteur. En matière technologique, une application trop stricte du principe de précaution équivaldrait à empêcher la réalisation de tout progrès technique, de la même manière, un corpus normatif trop présent, trop précis serait de nature à étouffer la société. C'est donc bien la place de la norme qu'il convient de redéfinir. Cette norme doit permettre de réguler sans enserrer, ce qui est la condition fondamentale pour qu'elle puisse continuer à protéger sans devenir un frein.

\*\*

Les normes sont nécessaires pour organiser la vie sociale. Elles permettent de marquer au sein d'une société, ce qui est légal et ce qui est illégal tandis que les normes sociales dessinent le légitime et l'illégitime. La confrontation de ces deux types de normes permet de donner à la société un corpus normatif complet. Pour autant, ce corpus peut devenir trop contraignant et empêcher à la fois la liberté individuelle et le progrès technique. Une solution pourrait résider dans la redéfinition de la place et de la nature de la norme. En en faisant une instance de régulation, l'étreinte de la norme serait plus douce alors que sa finalité protectrice serait maintenue.